

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 035-5578/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture pour l'organisation de la conférence ForestFire 2019 - Approbation d'une convention MET 19/10391/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Il est proposé de soutenir la 6<sup>ème</sup> conférence internationale sur le thème « Le comportement du feu et le combustible », du 29 avril au 3 mai 2019, organisée par l'Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture, IRSTEA, manifestation qui valorise le travail des équipes de recherche.

En effet, cette manifestation contribue à accroître notre notoriété scientifique et à développer le caractère innovant du territoire. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

L'IRSTEA, anciennement CEMAGREF, est soutenu par notre institution depuis 2008. La manifestation organisée en partenariat avec le Cluster SAFE, l'Association Internationale sur les Incendies de Forêt (IAWF, USA) et l'État-Major de la zone Sécurité Sud, se déroule tous les trois ans. Cette conférence européenne se déroulera en relation avec deux autres conférences internationales simultanées, l'une à Albuquerque (Nouveau Mexique, USA) et l'autre à Sydney (Australie).

L'objectif de cette manifestation est de confronter les diverses expériences de lutte contre les feux de forêts à l'échelle européenne et mondiale, les problématiques de la gestion des dynamiques périurbaines et de l'interface rural urbain en lien avec la gestion du risque d'incendie de forêt, afin de trouver des solutions nouvelles et efficaces.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Les thèmes abordés traiteront entre autres de la lutte contre les feux de forêt et la gestion des crises, facteurs humains, culture du risque, information, sensibilisation, modèles de feux et simulations physiques. Des visites in situ sur Cassis, Gineste et les calanques de Marseille sont programmées.

250 participants dont 150 internationaux sont attendus à cette occasion, chercheurs et professionnels spécialistes dans le domaine du feu, de l'urbanisme et aménagement du Territoire.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier à cet événement porté par l'IRSTEA avec une incidence financière totale de 3 000€.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
IRSTEA, Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture	« Le comportement du feu et le combustible », à Marseille au Pharo	Du 29 avril au 3 mai 2019	N-1 : 1 000€ N-2 : 0€	15 000€	122 000€ Co financeurs : 3 500€ Ministère de la Culture 10 000€ Ministère de l'Environnement 10 000€ Région PACA 5 000€ Préfecture de Région 5 000€ Labex OT-MED AMU 68 500€ droits inscription 5 000€ fonds propres IRSTEA	3 000€ Soit 2.46% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 3 000€ à l'IRSTEA pour l'organisation de la 6<sup>ème</sup> conférence internationale susvisée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à l'IRSTEA, Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention au profit de l'IRSTEA pour l'aide à l'organisation de la 6<sup>ème</sup> conférence internationale précitée pour un montant total de 3 000 euros.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'IRSTEA.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous politique B360 – chapitre 65 – nature 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Enseignement supérieur, Recherche et  
Santé

Frédéric COLLART